



P&V Assurances SC
(société coopérative de droit belge)

Supplément n° 2 du 2 juin 2020 à la note d'information relative à l'offre publique continue d'actions de classe C d'une valeur nominale de 1.000,00 EUR par action

Introduction

Le présent document a été établi par P&V Assurances SC (ci-après P&V).

Le présent document est un supplément à la Note d'information relative à l'offre publique continue d'actions de classe C d'une valeur nominale de 1.000,00 EUR par action (la « **Note d'information** ») et doit être lu conjointement avec la Note d'information.

Le présent document n'a pas été vérifié ou approuvé par l'autorité des services et marchés financiers.

Ce supplément a été approuvé par le conseil d'administration du 28 mai 2020.

Avertissement : l'investisseur court le risque de perdre tout ou partie de son investissement et/ou de ne pas obtenir le rendement attendu ; les actions coopératives ne sont pas cotées ; les actions de classe C sont incessibles : l'investisseur en actions de classe C qui souhaite récupérer son investissement peut uniquement démissionner ou demander le retrait partiel de ses actions de classe C.

Contexte et objet du présent supplément

- 1/. Ce supplément vise à informer les investisseurs de la publication en date du 2 juin, sur le site internet de la société, aux fins de convocation de l'assemblée générale ordinaire du 18 juin 2020, des états financiers annuels consolidés audités de P&V pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2019 et du rapport du commissaire y afférent (les « **Etats financiers 2019** »).

Les Etats financiers 2019 sont annexés au présent supplément. Ils peuvent être obtenus sur le site internet de la Société (www.pv.be).

- 2/. Ce supplément vise également à informer les investisseurs d'un autre fait significatif. La Banque Nationale de Belgique, organe de contrôle prudentiel des entreprises du secteur financier belge, dont P&V, recommande, en ce contexte de crise liée au COVID-19, de suspendre le paiement des dividendes des entreprises du secteur. La société a choisi de suivre cette recommandation et proposera à l'assemblée générale de ne pas verser de dividende à ses actionnaires sur le bénéfice de l'exercice 2019.
- 3/. La Société atteste enfin qu'à l'exception de ce qui repris dans le présent supplément, il n'y a pas eu d'autre fait nouveau significatif, d'erreur ou d'inexactitude significatives concernant les informations contenues dans la Note d'Information depuis sa date de publication. En cas de contradiction entre une information figurant dans le présent supplément et une information figurant dans la Note d'information, ce sont les informations figurant dans le supplément qui prévaudront.

Droit de révocation de la souscription aux Parts C

Les investisseurs qui ont accepté de souscrire des actions de classe C avant la publication du présent supplément, et à qui ces actions de classe C n'ont pas encore été livrées, ont le droit de révoquer leur souscription. Ce droit de révocation doit être envoyé par courrier électronique à l'adresse « cooperators@pv.be » dans les 3 jours ouvrables suivant la publication du supplément, c'est-à-dire au plus tard le 8 juin 2020. Le montant payé sera remboursé sans intérêts dans les 5 jours ouvrables suivant la réception par P&V Assurances du courrier électronique de l'investisseur et sera effectué sur le compte indiqué par l'investisseur dans le formulaire de souscription.

Annexe : Etats financiers 2019

